

R.H.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
IMPAMVU:

Ubutaka umuntu witwa
BURENGERO Godefroy.

ASTRIDA



2410

Astrida, le 30 octobre 1956.

N° 1835/A.I.

Kuli Juge w'Urukiko rwa cheferie
Busanza à Tare.-

Ndakumenyesha ko ugomba kundika murukiko ko
umuntu witwa NDIKUYEZE yaguze isambu ye umuntu witwa BURENGE-
RO. Ngo baguze urutoke, ikawa. None ugora kubyandika murukiko.

L'Administrateur de territoire,
ICKERMAN Fr

Exp.

Ndikuyeye Joseph
1, Chefferie Mbulire
Busanza sub.

Objet, plainte
contre les incendiaires
et homicides.

Mbulire le 30-10-56.

Monsieur l'Administrateur Achermann
à Ostriva
Monsieur,

J'ai l'honneur de rapporter à votre connaissance
que, le 10-9-56, j'ai eu un incendie dont j'ai avisé
le Commissariat, disant que j'ai entendu, pendant
que la maison brûlait les voix de une multitude
d'hommes qui criaient et frappaient aux portes disant
sors, nous allons te tuer. Donc par provisonce
j'ai pu passer au milieu d'eux et ils m'ont
poursuivi jusqu'à ce qu'ils me fassent arriver
à la ferme voisine, ayant leurs lances, serpentes
etc.. Par conséquent j'ai pu connaître les voix
de certains parmi eux et j'ai bien vu et connu
ceux qui me poursuivaient en réalité.

10
chez un homme de Zivu Fr. Novejiru
1, chef Rwakyiru - cet homme qui les
surveille est son grand frère et il s'appelle
Ngazari. Alors ce 1, chef et son
frère ont refusé de me les rendre. Ne
pourriez-vous pas les faire venir avec
moi et leur demander le motif de cette
retenue de mes vaches... !! Il y a plusieurs questions
de mes biens retenus aux tribunaux mais ce sera
pour l'avenir

Veuillez bien me faire justice
Monsieur l'Admin. car nous savons que notre
gouvernement belge n'est pas venu dans ce monde
barbare pour y chercher de l'or, mais pour y porter
la justice; il n'est pas venu seulement pour y
récolter de plus riches moissons, mais pour semer la
vérité; non pour y fonder son pouvoir sur la servitude
ou la destruction des opprimés, mais pour y former
un peuple libre et chrétien... !!

Votre malheureuse Ndikuyeye
Ngazari

belge dans notre Rwanda et presque tous.
 nous connaissons votre zèle actif et intelligent.
 Vous savez tout ce que vous avez fait jusqu'à
 ces jours, et nous avons ^{la} confiance que vous ne
 vous lasserez pas que vous n'ayez mené à
 bonne fin vos grandes entreprises.

Également j'avais sollicité à votre excellence
 un mot pour aller à Bare enregistrer mon
 achat de bananerie, arrivé là les juges et
 leurs ^{chefs} ont refuté 4 ~~exemplaires~~ d'attestation pour
 plusieurs témoins avec leurs signatures et leurs
 pources, témoignant que le ~~champ~~ est à moi
 proprement. Or ces juges et chefs déclarent que
 l'argent ainsi obtenu doit appartenir à la C.A.C.
 Cependant il y a longtemps que j'ai vu une
 circulaire du T.G.G. du 24 Août 1934. Article
 1018, affirmant que le Munyarwanda peut
 vendre son champ à un autre Munyarwanda,
 pas à un Congolais ni à un Mugamba ou
 à une autre race. Il aurait-il un autre
 Article pour la diffeence qui serait la réputation
 de celui-là ??? Vous pouvez me pardonner
 encore d'une autre question de mes vaches
 au nombre de 4. que j'ai mises en surveillance

Vraiment ceux qu'on a emprisonnés sont coupables
 mais il y'a encore les plus coupables qui sont venus
 incendier et faire l'homicide, et qui ne sont pas
 parus devant vous ni devant le tribunal de Gore.

Ils étaient, évidemment nombreux, mais ceux que
 j'ai vu et connus qui ne sont pas parus. voici:
 leurs noms.. 1° Rwangirah 2° Xirumpatse 3°

Gisakha. et Bonaventure fils de Kanyamukuba

Quant aux autres si vous infliger une peine
 à ceux qui sont maintenant en prison, ils peuvent
 les dénoncer tous. Veuillez - admettre Monsieur l'Adm.

que c'est vrai, je vous en prie de vouloir bien
 souffrir sans vous plaindre et de venir

voir la maison où j'habitais et enquêter tous

les gens de notre colline, principalement commencer
 par le chef de la bande Rwajikare car c'est lui
 qui sifflait et appelait ses sujets, et encore

les 5 témoins que j'ai cités au tribunal Busanga
 parmi lesquels se trouvait l'infirmier Jacques
 chez lequel j'étais réfugié; car ce que tout le
 monde connaît bien et proclame, personne ne peut
 le contester. C'est pour cela Monsieur l'Adm.

que je vous remercie de'avance et je compte
 surtout sur vous aux chefs de Gouvernement